

responsabilité, même maintenant, de ne pas leur donner une publicité inutile.

Je me suis écarté de ce principe avec une grande répugnance cet après-midi, parce que j'ai pensé que mon devoir m'obligeait à dire quelque chose là-dessus en raison de la publicité faite par les journaux.

Je n'ai rien à ajouter là-dessus, à ceci près que ma propre conscience est parfaitement sans tache à cet égard. Nous n'avons jamais refusé de donner aux États-Unis ou à l'organisme de sécurité de notre Gouvernement des renseignements que nous avions et qui pouvaient être utiles à la sécurité de nos deux pays. Je n'ai pas dit, et je le répète encore, que nous n'échangerons pas de renseignements de sécurité avec les États-Unis; cela a été utile et nous voulons garder cette coutume, mais nous ne pouvons risquer, après ce qui est arrivé, de leur donner des renseignements de sécurité sur le compte d'un citoyen canadien sans avoir l'assurance,—si nous pouvons l'obtenir,—qu'ils ne seront pas transmis aux organismes de chasse aux sorcières d'un autre gouvernement. J'ai déclaré l'autre jour que nous nous réservons le droit de mettre fin à de tels procédés, si nous ne pouvons le faire de la bonne façon.

Le chef de l'opposition a fait valoir un point qu'a repris l'honorable préopinant. Il a conclu de ma déclaration que nous critiquions les organismes de sécurité des États-Unis parce qu'ils agissaient ainsi. A ce propos, je dois de nouveau consigner au hansard la déclaration suivante, que j'extrais de la page 3518 du hansard:

Dans ce but, nous avons examiné notre mode de procédure en ce qui concerne l'échange avec les États-Unis de renseignements intéressant la sécurité. Je reconnais, monsieur l'Orateur, que nous n'aurions pu rien faire pour empêcher les mesures prises contre M. Norman par la Sous-commission de la sécurité du Sénat des États-Unis parce que les renseignements qu'elle a publiés, comportant des allégations qui remontent loin en arrière et dont notre gouvernement a disposé il y a plusieurs années, ont été obtenus de sources autres que canadiennes. Néanmoins, cette expérience a montré clairement que nous devrions maintenant prendre des mesures pour nous assurer que des renseignements reçus de nous sur ces questions ne pourraient d'aucune manière être utilisés à des fins abusives contre des Canadiens à l'avenir.

J'ai ensuite cité un extrait de la note que nous venions d'envoyer au gouvernement des États-Unis. Je ne sais pas pourquoi mon honorable ami n'a pas lu ce paragraphe, car il porte sur l'activité de l'organisme de sécurité des États-Unis.

**M. Diefenbaker:** Je les ai tous lus.

**L'hon. M. Pearson:** Il écarte certainement tout soupçon qu'il a cherché à laisser dans notre esprit et portant que nous avions critiqué ces organismes. De la page 3519 du

[L'hon. M. Pearson.]

hansard, qui renferme le texte de la brève note que nous avons adressée au gouvernement des États-Unis il y a quelques semaines, je cite l'extrait suivant:

Le gouvernement des États-Unis sait que les organismes de sécurité appropriés des deux gouvernements ont échangé mutuellement par le passé des renseignements intéressant la sécurité...

Cet échange mutuel de renseignements a considérablement contribué au maintien de la sécurité de nos deux pays, et le gouvernement canadien ne dit pas qu'il en a été fait un usage irrégulier par les organismes de sécurité des États-Unis avec lesquels cet échange a lieu.

N'est-ce pas qui fait mentir les conclusions tirées par le très honorable député.

**M. Diefenbaker:** Donnez donc lecture du paragraphe suivant:

**L'hon. M. Pearson:** Soit.

Néanmoins, le gouvernement canadien doit prendre toutes les précautions en son pouvoir pour protéger les citoyens canadiens du danger qu'il y a que ces informations tombent entre les mains de personnes qui pourraient s'en servir sans le moindre sens des responsabilités ou de justice, ou sans égard aux droits des citoyens canadiens dans le cadre de la compétence du Canada. Vu la façon dont sont menées les enquêtes instituées par le Congrès sur le compte de Canadiens, et vu que le Gouvernement du Canada se doit de prendre toutes les précautions possibles en vue de protéger les citoyens canadiens, il demande que, dans l'échange réciproque de renseignements intéressant la sécurité, le gouvernement des États-Unis lui donne l'assurance qu'aucun de ses organismes ou départements ne communiquera de tels renseignements à quelque commission, organisme ou organisation des États-Unis sur lesquels l'exécutif du gouvernement des États-Unis n'exerce aucun contrôle exécutif, sans le consentement explicite dans chaque cas, du gouvernement canadien.

L'honorable député est-il satisfait?

**M. Diefenbaker:** C'est ce que j'allais dire, car c'est tout à fait l'antithèse de ce que vous affirmez.

**M. Jones:** Monsieur le président, il me serait très agréable de dire quelques mots pour appuyer le représentant de Dauphin, qui s'est porté, hier, à la défense des marchands détaillants du Canada. Il s'est fait le champion d'un groupe qu'on a lamentablement négligé ces dernières années, un groupe qui est très important, non seulement dans la communauté canadienne, mais dans la communauté de la plupart des pays d'Europe. Il y a des siècles que ce groupe consacre ses efforts au progrès du pays dont il fait partie. Napoléon qualifiait un jour l'Angleterre de nation de boutiquiers; il ne se doutait guère que ces mêmes boutiquiers étaient capables de prendre les armes et de l'obliger à capituler à Waterloo.

Au Canada, les boutiquiers ont été les pionniers de nos agglomérations; ils ont jeté les bases de chacune de nos villes; ils n'ont ménagé ni leurs services ni leur argent pour contribuer à édifier notre pays, et je me rappelle